



Datum / Date: 9/03/2017
Uur / Heure: 10:50
Vraag / Question: n° 17135

Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Didier REYNERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires
étrangères et européennes,
concernant
les négociations sur la préservation des intérêts des citoyens belges
- déposée le 22 février 2017 -

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères,

Le processus de la sortie de l'Union Européenne par la Grande-Bretagne sera accompagné par une série de négociations, menées par la Commission. La thématique des citoyens européens et britanniques est vue comme prioritaire par l'Union Européenne et le Royaume-Uni, comme l'a précisé Theresa May dans son discours du 17 janvier 2017.

Ledit sujet est en effet la préoccupation de nos concitoyens résidents au Royaume-Uni puisque le Brexit implique des impacts pour les travailleurs et les consommateurs.

Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes :

- La Belgique compte-t-elle appuyer la nécessité que cette question soit traitée et réglée dès le début des négociations ?
- La Belgique est-elle favorable à une « *citoyenneté européenne associée* », comme présentée par Guy Verhofstadt ? Dans la négative, quelles solutions sont préférées par notre pays ?
- De combien de personnes se compose la communauté belge au Royaume-Uni ? Quel est le « profil type » de ces expatriés ? Combien ont-ils déjà émis l'idée de quitter définitivement le Royaume-Uni endéans les 2 ans ?
- Sur la possibilité d'obtenir un séjour permanent, combien de Belges sont éligibles ? Combien remplissent effectivement le critère d'avoir bénéficié d'une assurance maladie complète durant ces 5 ans ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales à la question orale en Commission n°17135 de Madame Kattrin JADIN concernant "les négociations sur la préservation des intérêts des citoyens belges".

La Belgique attache, tout comme les autres Etats membres et les institutions européennes, une très grande importance aux droits acquis des ressortissants de l'UE au Royaume-Uni. Le négociateur pour la Commission, Mr. Michel Barnier a déclaré à plusieurs reprises que la question des droits acquis et les aspects financiers et budgétaires sont les deux sujets qui seront discutés en premier durant les négociations. J'attache également une grande importance à la situation des belges et des ressortissants de l'UE au Royaume-Uni et je soutiens donc cette stratégie.

En ce qui concerne la position de négociation belge spécifique sur les droits acquis, il est quelque peu prématuré de m'exprimer à ce sujet. En effet, tant que le Royaume-Uni n'a pas formellement invoqué l'article 50 du TUE, ce sera chose faite le 29 mars, aucune négociation a lieu. De plus, tant que nous ne savons pas exactement ce que le Royaume-Uni même veut, cela n'a pas de sens de spéculer sur les solutions potentielles en ce qui concerne les droits acquis. Je tiens à souligner que je suis en faveur d'assurer les droits des belges au Royaume-Uni autant que possible et aussi longtemps que possible.

A l'heure actuelle, il y a 25 644 Belges qui sont enregistrés sur les registres consulaires de l'Ambassade belge à Londres. Le nombre réel de belges sera cependant probablement plus élevé, car tout le monde ne s'enregistre pas en réalité auprès de l'Ambassade. Plus de deux tiers d'entre eux vivent dans les environs de Londres. L'intention de quitter le Royaume-Uni est aussi un décision personnelle. Il est pour mes services très difficile d'estimer combien de belges envisagent de faire cela concrètement, étant donné que seul un pourcentage limité de belges informe l'Ambassade belge de leur intention de quitter le Royaume-Uni.

La décision d'attribuer une résidence permanente aux citoyens de l'UE appartient au gouvernement britannique. Plusieurs critères sont pris en compte, qui sont évalués individuellement. L'administration britannique dispose également d'un large pouvoir d'appréciation quant à l'attribution de ce statut. Je ne peux donc pas m'exprimer quant au nombre de belges qui peuvent obtenir le statut de la résidence permanente. Quant à l'assurance maladie des citoyens de l'UE au Royaume-Uni, cela relève de la sphère de la vie privée, donc mes services n'ont pas de chiffres à ce sujet.